

Information réglementée

Information privilégiée

Mont-St-Guibert, le 23 janvier 2018, 18 h

**Lancement de l'offre en souscription publique avec droits de préférence dans le cadre de l'augmentation de capital de Hamon & Cie (International) pour un montant net de minimum €37,2 millions et maximum €66,6 millions (compte tenu des frais de l'émission estimés à €1,5 million)**

## Avertissement

Un investissement dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips comporte des risques importants. Avant de prendre la décision de participer à l'Offre, les investisseurs sont invités à lire le Prospectus dans son intégralité et, en particulier, à prendre connaissance des risques décrits dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » (pp. 36 et suivantes).

Les investisseurs sont invités à lire plus spécifiquement la section 3.1.1.2.1(B) « Risques liés au financement » (p. 37) concernant le risque inhérent à l'échéance concomitante au 30 janvier 2020 de l'emprunt obligataire d'un montant de 55 millions EUR souscrit par la Société et du Crédit Senior conclu par la Société et certaines de ses filiales portant sur un montant de 302 millions EUR et contenant notamment une facilité de lettres de crédit qui sera réduite progressivement à un montant de 211 millions EUR (p. 37). Dans la mesure où la facilité de lettres de crédit ne serait pas reconduite lors du refinancement du Crédit Senior en janvier 2020, il existe un risque que le Groupe ne puisse plus conclure des contrats ou commandes avec ses clients après cette date, ce qui représenterait alors un risque pour la continuité de ses opérations. En outre, il existe un risque que la société ne respecte pas les covenants contenus dans le Crédit Senior et qui seront testés pour la première fois le 31 décembre 2018. Un non-respect des covenants est un événement de défaut qui permet l'accélération du Crédit Senior si un accord ne peut être obtenu avec le Syndicat Bancaire. En cas de non-respect de ces covenants, il existe cependant une possibilité de remédiation via une augmentation de capital, un prêt subordonné pour ce qui constitue la différence entre le chiffre attendu et le chiffre réalisé ou via l'obtention d'un accord avec le Syndicat Bancaire.

De plus, les investisseurs sont invités à lire plus spécifiquement la section 3.1.1.2.1(C) « Risques liés à l'impact de l'endettement de la Société sur sa flexibilité opérationnelle » (p. 40) concernant les conséquences que l'endettement de la Société pourrait avoir sur la continuité de ses activités et ses opérations, y compris : (i) conduire la Société à dédier une portion importante de sa trésorerie au remboursement de sa dette financière, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les fonds de roulement (sur le long terme), les investissements et les acquisitions ; (ii) limiter la capacité de la Société à emprunter des fonds additionnels ; (iii) accroître la vulnérabilité de la Société par rapport aux conditions économiques générales et spécifiques du secteur.

Enfin, l'attention des investisseurs potentiels est également attirée sur le fait que le Prospectus contient une déclaration avec réserve sur la situation du fonds de roulement du Groupe avant l'augmentation de capital. De l'avis de la Société, une fois l'augmentation de capital réalisée et la Facilité Sogepa (telle que définie ci-après) octroyée, le Groupe disposera cependant, d'un fonds de roulement suffisant pour subvenir à ses besoins actuels pour les douze prochains mois.

Toute décision d'investir dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips doit être mûrement réfléchie et basée sur l'ensemble des informations fournies dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips pouvant aboutir à la perte, en tout ou en partie, de leur investissement

Hamon & Cie (International) S.A.

[www.hamon.com](http://www.hamon.com)

Rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique



## Augmentation de capital

L'offre en souscription publique de l'augmentation de capital de Hamon & Cie, avec droits de préférence pour les actionnaires existants, d'un montant net minimum de €37.181.913 et maximum de €66.609.834 (en ce compris la prime d'émission), débutera ce vendredi 26 janvier 2018.

Les actions nouvelles seront offertes à la souscription au prix de €0,50 par action, du vendredi 26 janvier 2018 au 9 février 2018 inclus, dans la proportion de 1 droit de préférence pour 6 actions nouvelles. L'augmentation de capital implique donc une offre de maximum 136.219.668 actions nouvelles. Le droit de préférence sera représenté par le coupon n° 15 qui sera détaché le vendredi 26 janvier 2018 (avant l'ouverture de la Bourse) et qui sera coté sur Euronext Brussels à partir de cette date.

Pour rappel, Sogepa et trois banques parmi les six participant au Credit Senior se sont engagées inconditionnellement et irrévocablement à souscrire à cette augmentation de capital à concurrence de respectivement € 25,0 millions et € 8,7 millions. Sopal, quant à elle, s'est engagée à souscrire inconditionnellement et irrévocablement à un montant équivalent à la différence entre €5,0 millions et le montant des souscriptions des investisseurs autres que Sogepa et les trois banques recueillies pendant la période de l'offre.

Il en résultera qu'au terme de l'opération, les participations respectives de Sogepa (agissant pour son compte et pour compte de la Région Wallonne) et de Sopal (en cas de souscription de €5 millions) passeraient respectivement de 44,22% et 38,52 % à 60,00 % et 18,73 % (dans le cas d'une augmentation de capital minimum de €37,2 millions) et à 37,78% et 5,50% (dans le cas d'une augmentation de capital maximum de €66,6 millions).

L'augmentation de capital s'intègre dans un cadre large d'opérations visant à restructurer les fonds propres et l'endettement global de Hamon. Elle est notamment accompagnée d'une renégociation des modalités du Crédit Senior dans le cadre de laquelle le Syndicat Bancaire a consenti un abandon de créance d'environ €86,9 millions et un premier test des covenants financiers au 31 décembre 2018, ainsi que la conclusion d'un nouveau prêt de €25 millions octroyé par Sogepa. Dans ce cadre, le produit net de l'offre servira notamment à diminuer l'endettement de Hamon à concurrence d'un montant d'environ €28 millions. De l'ensemble de ces opérations (augmentation de capital et prêt), il en résultera un apport nouveau de liquidités de minimum € 33,5 millions destinés (i) à financer le plan de restructuration du Groupe estimé à € 18 millions et visant à redimensionner ce dernier en vue de l'adapter à un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de €400 millions et et (ii) à financer à court terme les opérations existantes de la Société. Au total, l'endettement de la Société diminuera d'environ €90,625 millions. A l'issue de la restructuration, le Crédit Senior sera composé d'une ligne de garanties bancaires qui sera réduite progressivement à un montant de €211 millions et d'une ligne revolver d'environ € 41,9 millions.

Hamon & Cie (International) S.A.

[www.hamon.com](http://www.hamon.com)

Rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique



## Conditions de l'offre

Les conditions principales de l'offre peuvent être résumées comme suit :

**Droits :** sous réserve des règles de droit financier applicables, tous les actionnaires de Hamon à la clôture d'Euronext Brussels, le jeudi 25 janvier 2018, se verront accorder un droit de préférence par action existante détenue. Les droits représentés par le coupon n° 15 des actions existantes seront séparés des actions sous-jacentes le vendredi 26 janvier 2018 avant l'ouverture d'Euronext Brussels et seront admis à la négociation sur Euronext Brussels à partir de cette date.

**Ratio :** 6 actions nouvelles pour 1 droit de préférence (le « **Ratio** »).

**Prix de souscription :** 0,50 euro par action nouvelle.

**Période de souscription avec droits de préférence :** du vendredi 26 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 (jusqu'à 16h CET). Les droits de préférence non exercés à la date de clôture de l'opération ne pourront plus être exercés.

**Période de souscription avec scrips :** une fois la période de souscription avec droits de préférence expirée, les droits de préférence non exercés seront convertis en un nombre égal de scrips. Ces derniers seront offerts et vendus par le biais d'une procédure accélérée de constitution d'un livre d'ordres (« *accelerated bookbuilding* ») dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et particuliers en Belgique et dans l'Espace Economique Européen. Degroof Petercam SA/ NV agira en qualité de *Sole Lead Manager*. L'offre de scrips devrait avoir lieu le ou aux environs du 14 février 2018. Le produit net de la vente des scrips (s'il y en a un) reviendra aux détenteurs de droits de préférence non exercés pendant la période de souscription avec droits de préférence, sauf toutefois si le produit net de la vente des scrips divisé par le nombre de droits non exercés est inférieur à 0,01 euro, auquel cas le produit net sera transféré à Hamon. Les acheteurs de scrips auront l'obligation de souscrire aux actions nouvelles correspondant aux scrips acquis par eux, conformément au Ratio.

**Annonce des résultats :** les résultats de l'offre devraient être annoncés aux alentours du 14 février 2018.

**Rang et dividendes :** les actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes et auront rang égal avec elles à tous égards, y compris en ce qui concerne le droit aux dividendes, dès leur émission. La Société distribuera pas de dividende pour l'exercice relatif à 2017.

**Règlement :** il est prévu que le paiement des souscriptions ait lieu le ou aux environs du 15 février 2018. La livraison des actions nouvelles aura lieu le ou aux environs du 16 février 2018 et le paiement du produit net des scrips aura lieu le ou aux environs du 19 février 2018.

**Admission à la négociation** : les actions nouvelles seront admises à la négociation sur Euronext Brussels le ou aux environs du 16 février 2018.

**Prospectus** : le prospectus approuvé par la FSMA est accessible à tous les investisseurs situés en Belgique et sera rendu disponible gratuitement au siège social de la Société situé Rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-Saint-Guibert (Belgique) et sur le site web de Hamon ([www.hamon.com](http://www.hamon.com)) à partir du 25 janvier 2018.

Des copies des documents incorporés par référence repris dans ce Prospectus sont disponibles (sans frais) au siège social de Hamon ou sur le site web de Hamon ([www.hamon.com](http://www.hamon.com)).

**Banque Guichet** : Banque Degroof Petercam interviendra comme banque guichet en vue d'accepter, sans frais, les souscriptions par les détenteurs d'actions aux nouvelles actions par voie de l'exercice des droits de préférence. Il incombe aux intermédiaires financiers par l'intermédiaire desquels les actionnaires détiennent leurs droits de préférence d'obtenir les instructions d'exercice et d'en informer la banque guichet. Les actionnaires devront s'informer des frais que ces intermédiaires financiers pourraient leur demander.

**Publication des résultats annuels 2017** : Hamon & Cie publiera ses résultats annuels le mardi 6 mars 2018.

**Restrictions** : Cette annonce est uniquement destinée à des fins d'information générale et ne constitue pas, ou ne fait pas partie de, une offre ou une invitation de vente ou d'émission ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, des titres auxquels il est ici fait référence, et aucune vente ou acquisition des titres auxquels il est ici fait référence ne sera effectuée dans aucune juridiction dans laquelle une telle offre, invitation, sollicitation, vente, émission, achat ou souscription serait illégale en l'absence d'enregistrement, d'exemption d'enregistrement ou de qualification en vertu du droit des valeurs mobilières de cette juridiction. Cette annonce n'est pas destinée à être distribuée, de manière directe ou indirecte dans aucune autre juridiction dans laquelle une telle distribution serait interdite par le droit applicable. Toute personne lisant la présente annonce devrait s'informer et respecter de telles restrictions.

Cette annonce n'est pas une offre de titres à vendre aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres auxquels il est ici fait référence ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique (tel que défini dans la Regulation S prise en vertu du Securities Act) en l'absence d'enregistrement auprès du United States Securities and Exchange Commission ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act de 1933, tel qu'amendé. La Société et ses filiales n'ont pas enregistré et n'ont pas l'intention d'enregistrer quelque partie de quelque offre aux Etats-Unis d'Amérique, et n'ont pas mené et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux Etats-Unis d'Amérique.

Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus en relation avec l'offre. Un prospectus préparé et rendu disponible conformément à la Directive Prospectus a été publié et peut être obtenu tel que mentionné ci-dessus. Les investisseurs ne devraient souscrire aucun des titres auxquels il est fait référence dans la présente annonce, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus. Les investisseurs ne peuvent pas accepter une offre des titres auxquels il est ici fait référence, ni acquérir ou vendre de tels titres, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus. Cette annonce ne peut pas être utilisée comme fondement à un quelconque contrat d'investissement ou à une quelconque décision d'investissement.

Cette annonce ne constitue et ne consistera, dans aucune circonstance, ni une offre publique ni une indication au public en relation avec toute offre d'achat ou de souscription de titres dans toute juridiction en dehors de la Belgique. Aucun communiqué ou information afférent(e) à l'offre ou la cotation des titres de la Société auxquels il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusé(e) au public dans les juridictions en dehors de la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre ou la cotation de titres de la Société auxquels il est fait référence ci-dessus dans aucune juridiction en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice, ou la vente, et la souscription ou l'acquisition de titres de la Société sont soumis à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par quelque personne que ce soit.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.hamon.com/en/corporate/investor-relations/news-financial/>

## Pour tout complément d'information

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

Hamon Investors Relations [investorsrelations@hamon.com](mailto:investorsrelations@hamon.com)  
Bernard Goblet, Directeur Général [corporate@hamon.com](mailto:corporate@hamon.com)  
Christian Leclercq, CFO [christian.leclercq@hamon.com](mailto:christian.leclercq@hamon.com) +32.10.39.04.22

## Hamon : Profil

*Le Groupe Hamon est un acteur mondial dans le domaine de l'engineering et du contracting (ingénierie, construction et gestion de projets). Ses activités comprennent la conception, la fabrication de composants clés, l'installation et l'entretien de **systèmes de refroidissement**, **d'échangeurs de chaleur process**, de **systèmes de dépollution de l'air**, de **chaudières de récupération (HRSG)** ainsi que de **cheminées**, destinés aux secteurs de la production d'électricité, du pétrole et du gaz et à certains autres secteurs industriels lourds tels que métallurgie, verrerie, chimie.*

Hamon & Cie (International) S.A.  
[www.hamon.com](http://www.hamon.com)  
Rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique

